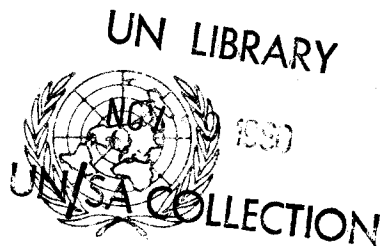


NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE

A/C.1/35/L.28
17 novembre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
PREMIERE COMMISSION
Point 44 a) de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTEES
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE

Algérie, Argentine, Birmanie, Brésil, Cuba, Egypte, Equateur, Ethiopie,
Ghana, Inde, Indonésie, Iran, Maroc, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pérou,
Roumanie, Sri Lanka, Suède, Venezuela, Yougoslavie et Zaïre :
projet de résolution

Rapport du Comité du désarmement

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 34/83 B du 11 décembre 1979,

Exprimant sa satisfaction au sujet des progrès réalisés par le Comité du désarmement en vue de l'amélioration de son organisation et de ses méthodes de travail,

Convaincue que la création de groupes de travail spéciaux pour des questions de fond en matière de désarmement facilitera le rôle de négociation du Comité,

Exprimant sa préoccupation devant le fait, qu'en dépit des améliorations apportées à ses méthodes de travail, le Comité du désarmement n'a pas été en mesure d'obtenir jusqu'à présent de résultats concrets sur des questions de désarmement qui sont à l'examen depuis plusieurs années,

Convaincue que le Comité du désarmement, en sa qualité d'organe multilatéral unique de négociation sur le désarmement, devrait jouer un rôle central dans les négociations de fond sur les questions prioritaires de désarmement et dans l'application du programme d'action énoncé à la section III du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

/...

Soulignant que les négociations sur des questions précises de désarmement qui ont lieu hors du Comité du désarmement ne devraient en aucune manière entraver les négociations du Comité sur ces mêmes questions.

1. Prie instamment le Comité du désarmement de continuer ou d'entreprendre, lors de ses sessions de 1981, des négociations de fond sur les questions prioritaires de désarmement inscrites à son ordre du jour, conformément aux dispositions du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et des autres résolutions pertinentes de l'Assemblée générale relatives à ces questions;

2. Invite les membres du Comité du désarmement participant à des négociations séparées sur des questions prioritaires précises de désarmement à intensifier leurs efforts en vue de parvenir au plus tôt à la conclusion positive de ces négociations pour en rendre compte au Comité et, simultanément, à soumettre au Comité un rapport complet sur leurs négociations séparées et sur les résultats obtenus jusqu'à présent afin de contribuer de la manière la plus directe aux négociations du Comité, conformément au paragraphe 1 ci-dessus;

3. Prie le Comité du désarmement, à sa session de 1981, de poursuivre des négociations sur l'élaboration d'un programme complet de désarmement, et de le présenter en temps utile pour qu'il puisse être examiné à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement;

4. Prie également le Comité du désarmement d'intensifier ses travaux sur les questions prioritaires du désarmement, afin qu'il soit en mesure de contribuer, par des réalisations concrètes, à l'instauration d'un climat favorable pour la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement;

5. Prie en outre le Comité du désarmement de présenter un rapport sur ses travaux à l'Assemblée générale lors de sa trente-sixième session;

6. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa trente-sixième session la question intitulée "Rapport du Comité du désarmement".
